

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL(AOO) N° DNCMP/179/F/2018 POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR LE FONCTIONNEMENT DES COMITES PROVINCIAUX DE VERIFICATION ET VALIDATION (CPVV).**

**DATE DE PUBLICATION** 12/04/2018

**DATE D'OUVERTURE** 04/05/2018

### **Objet**

1. Le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida invite, par le présent appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir et à présenter leurs offres sous pli fermé, pour **la fourniture d'équipements informatiques et Consommables Informatiques pour le fonctionnement des Comites Provinciaux de Vérification et Validation (CPVV).**

### **Financement du marché**

2. Le présent marché est entièrement financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2018, alloué au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

### **Spécification du marché**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code révisé des Marchés Publics du Burundi. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont composées par 2 lots et la compétition sera faite par lot. Chaque lot doit être au complet  
 Lot 1 : Equipements Informatiques;  
 Lot 2 : Consommables Informatiques pour le fonctionnement CPVV.
4. L'ensemble des fournitures sont à livrer au stock du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA dans un délai maximum de : Trente (30) jours compté à partir de la remise de la lettre de commande signée par les deux parties

### **Condition de participation**

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.  
**N.B : Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code révisé des Marchés publics.**

### Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres.

6. Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30 à 15 h 30 (heures de bureau) à l'adresse ci –après :  
Secrétariat de la Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96.  
Il pourra être obtenu moyennant paiement d'un montant de **Cinquante mille francs burundais (50.000 Fbu)** non remboursable, sur présentation d'un bordereau de versement sur le compte n° 1101/ 001.4 ouvert à la Banque de la République du Burundi(BRB).
7. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Directeur Général des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96.

### Garantie bancaire de soumission

8. La garantie de soumission est fixée à :

Lot 1: Deux millions cinq cent mille franc burundais (2.500.000 Fbu);

Lot 2: Cinq cent mille franc burundais (500.000 Fbu).

### Caution de bonne fin d'exécution

9. Une garantie de bonne exécution du marché de 5% du montant du marché total sera libérée par l'attributaire du marché dans un délai ne dépassant pas 20 jours calendriers qui suivent la notification du marché. Elle sera adressée à la Personne Responsable des Marchés au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.
10. Les offres devront être soumises à l'adresse numéro ci-dessous : Secrétariat de la Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96 au plus tard le 04/05/2018 à **9heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

### Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 04./05./2018 à 09heures.
13. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse : Secrétariat de la Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96 le 04./05./2018 à 10heures précises.

Le PV d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie est transmise à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

### Critères de qualification

15. Les exigences en matière de qualifications sont:

#### ❖ Offre technique :

1. la garantie de soumission ;
2. La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché ;
3. l'attestation d'une banque attestant que le soumissionnaire dispose de fonds nécessaires pour l'exécution du marché ou s'engageant d'octroyer les crédits nécessaires pour l'exécution du marché en cas d'attribution du marché ;
4. l'attestation de non redevabilité aux taxes et impôts délivrée en original par les services de l'OBR pour les soumissionnaires locaux et le certificat d'immatriculation fiscale;
5. l'attestation de non redevabilité délivrée en original par l'INSS pour les soumissionnaires locaux ;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) pour les soumissionnaires locaux;
7. L'acte d'engagement ;
8. Les spécifications techniques ;
9. Adresse fixe connue.

#### ❖ Offre financière :

1. L'acte de soumission ;
2. Les bordereaux de prix et quantités ;
3. Le délai d'exécution.

**N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entrainera le rejet de l'offre lors de l'analyse. Conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.**

**Adresse**

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Le Secrétariat de la Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96.

**Analyse des offres**

16. Une commission technique d'analyse des offres sera mise sur pied par le maître de l'ouvrage. L'évaluation des offres sera effectuée à partir du jour de l'ouverture des offres. L'absence d'un des documents exigés pour l'offre technique entraîne l'exclusion du soumissionnaire.

**Attribution du marché**

17. Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et financièrement moins disant.

**Délais de livraison**

18. Le délai de livraison est de 30 jours après la réception de la lettre de commande signée par toutes les parties. Toutefois, le titulaire du marché pourrait proposer les délais les plus courts.

**La réception**

19. La réception se fera dans les enceintes du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Direction du Budget et des Approvisionnements par une commission ad hoc.

L'autorité Contractante garde le droit de refuser tout produit jugé non-conforme.

La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics sera associée à la réception.

**Modalités de paiement**

20. Les procédures de paiement résultant de l'exécution du présent marché seront entamées après la livraison effective des fournitures sur présentation de la facture ainsi que le procès-verbal de réception.

**Annulation de la commande**

21. La commande pourra être partiellement ou totalement annulée en cas de **retard** dans la livraison ou en cas de **présentation non-conforme aux spécifications techniques** requises

**22. Pénalités de retard**

Toute défaillance dans l'exécution de ce marché entraîne :

- ❖ L'annulation de la commande ;

- ❖ Le non remboursement de la caution de soumission.

23. En cas de retard dans l'exécution du marché, l'attribution encourt, après mise en demeure préalable, une pénalité calculée suivant la formule ci-après :

$$P = M \times N$$

1000

P = Montant des pénalités

M = Montant des produits livrés avec retard

N = Nombre de jours calendrier de retard

Toutefois, le montant des pénalités ne peut pas dépasser 10% du montant du marché.

#### Règlement des litiges

Tout litige du fait de l'exécution du présent marché sera tranché conformément au Code révisé des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le ..11.../....4.../2018.

**La Personne Responsable des Marchés Publics et  
Directeur Général des Ressources au Ministère  
de la Santé Publique et Lutte contre le Sida.**

**Roger NDIKUMAGENGE**

